

Municipalité

Votation du 21 mai 2017

La Ville de Prilly s'engage en faveur de la stratégie énergétique 2050

Le 21 mai 2017, le peuple se prononcera sur la révision de la Loi sur l'énergie, qui constitue un premier volet de la stratégie énergétique 2050. Cette dernière a été élaborée suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima en 2011 et vise à réduire et à utiliser de manière plus durable les ressources nécessaires à notre niveau actuel de qualité de vie. La Ville de Prilly menant une politique énergétique engagée depuis 2012, en parfaite adéquation avec cette stratégie nationale, se prononce résolument en faveur de cette objet.

Suite à un référendum, les Citoyennes et Citoyens de notre pays sont appelés à se prononcer sur le projet de révision de la Loi sur l'énergie. Cet objet, validé par le Parlement, représente la première phase de mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Plusieurs actions vont être entreprises afin de limiter notre consommation d'énergie, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître les énergies renouvelables. Ces mesures permettront de réduire la dépendance du pays à l'égard des importations d'énergie fossile et garantira un approvisionnement propre et sûr. La nouvelle Loi officialisera notamment l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires.

La Ville de Prilly, Cité de l'énergie depuis 2012, poursuit une politique énergétique axée sur la stratégie énergétique 2050 et les principes de la société à 2000 watts. La révision de la Loi sur l'énergie viendra consolider cette ligne directrice en matière d'énergie, dont les objectifs généraux sont l'accélération du renouvellement du bâti, la promotion de l'énergie photovoltaïque et thermique sur son territoire et le développement de nouveaux quartiers durables.

Pour ces raisons, la Municipalité de Prilly soutient la stratégie énergétique 2050 et le projet de révision de la Loi sur l'énergie.

Personnes de contact pour des renseignements complémentaires :

- Alain Gillièron, Syndic, au 079 347 53 12
- Maurizio Mattia, Conseiller municipal, au 076 478 97 30

Prilly, le 2 mai 2017